



La Lucarne

La revue de l'association Amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec

Vol. XXIII, numéro 3

Été 2003



L'ancien presbytère de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (1763)

La sauvegarde: une action collective et concertée

Sommaire

• Billet	3
<i>La sauvegarde: une action collective et concertée</i>	
• Montmagny et son patrimoine architectural	4
<i>Un héritage à conserver</i>	
• Ma maison	6
<i>La maison des Racine: un bien à sauvegarder</i>	
• Ma bibliothèque	7
• Sauvegarde	8-9
<i>La renaissance d'un lieu oublié</i>	
• Éducation	10
<i>La course aux trésors</i>	
• Les Amis de la montagne	11
• Fiche technique	12
<i>Revêtement de planches de bois ...</i>	
• Sauvegarde du patrimoine et mobilisation citoyenne	13
• Petites annonces	14
• En bref	15
• Activités 2003	16

L'ancien presbytère de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

Construit en 1763, l'ancien presbytère de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud présente les caractéristiques de l'habitation rurale érigée au cours des années qui ont suivi la conquête. Le bâtiment, précise Louise Voyer, « constitue une étape de l'évolution de l'architecture domestique dans la mesure où il demeure attaché à la tradition du régime français tout en innovant par ses proportions plus étirées... » (Louise Voyer *Étude historique et évaluation architecturale du presbytère de Saint-François-de-la Rivière-du-Sud*, 1981, cité dans *Le site institutionnel de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud*, p. 13).

L'allongement auquel on a procédé, en 1811 est du même style que la partie plus ancienne. Cet ajout a porté la longueur de l'édifice à quatre-vingts pieds et amené sa division en deux parties : la partie plus ancienne étant destinée au logement du curé; la seconde plus récente faisant office de salle paroissiale.

La partie Est du presbytère a abrité les appartements du curé jusqu'en 1886, année où « l'assemblée paroissiale déclare l'édifice inapte à remplir ses fonctions, en raison de sa vétusté et demande l'autorisation de construire un nouveau presbytère » (Louise Voyer, idem). Une fois le nouvel édifice construit, les marguilliers décidèrent de donner l'ancien presbytère à la municipalité. L'acte de cession à cet effet a été signé le 30 octobre 1887. Une partie des anciens appartements du curé a alors été offerte en location de 1911 à 1922; la partie Ouest a gardé sa vocation de salle publique.

De 1922 à 1924, l'édifice a accueilli un ouvroir fondé par le curé André Boulet. En 1924, on y a logé une classe modèle dans laquelle un maître d'école enseignait aux garçons. En 1926, l'ensemble de l'édifice a été transformé en une grande salle polyvalente pouvant servir à divers types de rencontres. « À l'extrémité Ouest, on érige une plate-forme surélevée qui servira tantôt de tribune pour les orateurs, tantôt de scène de théâtre. Des décors y sont aménagés, le tout est complété par deux toiles peintes, une qui servira de fond de scène et l'autre de rideau. À l'extrémité Est, afin d'augmenter le nombre de spectateurs, on construit un balcon » (cf *Le site institutionnel de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud* : p. 14).

Pratiquement abandonné à compter de 1963, l'édifice a servi d'entrepôt à la Compagnie Garant inc. Au début des années 70, alors qu'on parlait de sa démolition, monsieur Louis-Philippe Bonneau, qui rédigeait alors, avec Robert Lamonde, une Chronique de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud,¹ décida d'alerter le ministère des Affaires culturelles. (cf Lettre au ministère des Affaires culturelles, 10 novembre 1977).

Un comité provisoire de six personnes, représentant le Cercle des fermières, le Club de l'âge d'or, le Conseil de la fabrique, les Loisirs de Saint-François et le Conseil municipal est formé sous la présidence de monsieur Gonzague Lamonde, secrétaire-trésorier de la municipalité. Gaétan Dumas et Georges Leahy sont chargés de réaliser l'inventaire architectural alors que Louise Voyer se voit confier la recherche historique. Un dossier est soumis au ministère des Affaires culturelles en même temps qu'une demande de classement. Le 7 mars 1979, le vieux presbytère de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud est reconnu officiellement « monument historique » et inscrit au registre des biens culturels du Québec.

Grâce à des subventions du ministère des Affaires culturelles, des travaux de restauration débutent en 1980 et se poursuivent jusqu'à l'inauguration, le 26 juin 1982, du Pavillon Pierre-Laurent-Bédard alors transformé en six logements locatifs.

¹ Louis-Philippe Bonneau et Robert Lamonde, *Chronique de Saint-François-de-la Rivière-du-Sud*.

Les membres du conseil d'administration 2002-2003

Anita Caron, présidente
(418) 246-3426

Réal Béland, vice-président
(450) 661-2949

Guylaine Hubert, trésorière
(514) 272-3582

Agathe Lafortune, attachée aux relations
(514) 332-5943

Gordon Lefebvre, conseiller
(514) 767-6311

France St-Jean, conseillère
(450) 787-2969

Louis Patenaude, conseiller
(514) 845-5915

Jacques Portelance, conseiller
(418) 626-0497

La Lucarne

Rédactrice en chef : Anita Caron
Comité de rédaction : Agathe Lafortune, Louis Patenaude, Gordon Lefebvre, Micheline Fecteau.
Collaboratrices, collaborateurs : Réal Béland, Jacques Blais, Dinu Bumbaru, Jean-Pierre Chartier, Micheline Fecteau, Alain Franck, Robert Gagnon, Sylvie Guibault.
Photographies : Jacques Blais, Robert Gagnon, Jean-Paul Martel, Les Amis de la montagne
Mise en page et transmission de textes par courriel : Agathe Lafortune
Mise à la poste : Gilles Paquin
Infographie : Michel Dubé
Imprimeur : Imprimerie de la CSDM
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
Dépôt légal : ISSN 0711 — 3285

La Lucarne est publiée en mars, juin, septembre et décembre de chaque année par l'association **Amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec (APMAQ)**

L'adresse du secrétariat de l'Apmaq est le 2050, rue Amherst, Montréal Qc H2L 3L8

Téléphone : (514) 528-8444
Télécopieur : (514) 528-8686
Courriel : maisons.anciennes@sympatico.ca

On peut reproduire et citer les textes parus dans *La Lucarne* à la condition d'en indiquer l'auteur et la source.

Les opinions exprimées dans *La Lucarne* n'engagent que leurs auteurs.

La sauvegarde : une action collective et concertée

De plus en plus, les membres de l'APMAQ se voient confrontés à des besoins urgents de sauvegarde de bâtiments et de sites patrimoniaux abandonnés, menacés de démolition ou requérant une prise en charge concertée permettant d'en garantir la pérennité. C'est le cas notamment d'anciens couvents, presbytères, manoirs ou moulins seigneuriaux qui, en raison des coûts reliés à leur entretien, peuvent difficilement devenir la propriété d'un individu ou d'une famille.

Qu'on pense entre autres, à des domaines tels que ceux des moulins Patton à Montmagny et Ouellet à Cap-Saint-Ignace, des anciens couvents de Cap-Saint-Ignace et de Château-Richer, du manoir Denis-Benjamin-Viger à l'Île-Bizard ou de l'ancien presbytère de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud. Il faut alors recourir à une action collective et organisée qui suppose une prise en charge par un groupe-porteur, la contribution d'une collectivité qui participe au projet; le support logistique d'instances publiques et parapubliques; l'identification claire d'une vocation assignée à ce projet.

Un groupe-porteur

Toute action de sauvegarde requiert d'abord, me semble-t-il, un groupe-porteur qui assume le projet, en définit les objectifs, les modes d'action, le plan directeur d'aménagement et d'affectation, les étapes de réalisation des travaux, les sources de financement. Ce groupe doit être formé de personnes aptes à relever des défis et à poursuivre leur action en dépit d'obstacles de tous genres qu'elles auront à rencontrer à toutes les étapes d'un travail ardu nécessitant information pertinente, audace, ténacité, esprit d'équipe, capacité d'établir des liens avec diverses instances.

La contribution d'une collectivité

Sitôt le projet défini, il importe par ailleurs de promouvoir l'engagement d'une collectivité à son endroit. D'où nécessité d'activités telles que diffusion d'informations sur le projet, appels de contribution pour diverses formes de travaux et de services, visites organisées des lieux, consultations diverses, publication de rapports d'étapes. Sans engagement formel d'une portion significative d'individus et de groupes de la communauté concernée par le projet,

toute entreprise de sauvegarde s'avère fragile et peu en mesure de prendre forme de façon durable.

Le support d'instances décisionnelles

C'est dire l'importance de pouvoir compter également sur le support logistique d'instances décisionnelles comme les conseils des municipalités locales et régionales qui peuvent contribuer par des mesures incitatives et réglementaires et par des programmes d'aide technique et financière à soutenir des activités visant la sauvegarde et la mise en valeur de bâtiments et de sites reconnus pour leur intérêt patrimonial.

L'article d'Alain Franck reproduit dans ce numéro de *La Lucarne* illustre précisément de quelle façon la ville de Montmagny s'est appliquée, au cours des dernières années, à se donner des moyens de protéger et de mettre en valeur un patrimoine architectural riche et diversifié. Les bâtiments et les sites patrimoniaux sont en effet des éléments importants de l'identité d'un territoire. Ils se doivent en conséquence d'être aujourd'hui encore des lieux significatifs du développement culturel, économique et social. D'où la nécessité de définir, au moment même de la planification d'un projet de sauvegarde, quelle sera la vocation du bâtiment ou du site qu'on entend protéger.

L'identification claire d'une vocation

Ainsi, c'est pour en faire une Maison au service des organismes de la région que la Corporation de développement communautaire Montmagny-L'Islet a procédé au recyclage du Moulin Patton. C'est pour offrir des logements modiques à des personnes autonomes du troisième âge qu'un groupe de citoyennes et de citoyens a assuré la restauration de l'ancien couvent de Cap-Saint-Ignace. C'est le projet d'un Centre d'interprétation de la Côte-de-Beaupré qui a rendu possible la sauvegarde de l'ancien couvent de Château-Richer.

Ces quelques exemples témoignent de l'opportunité d'une concertation organisée de citoyennes, de citoyens et de différents groupes dans la mise en œuvre d'actions collectives visant la sauvegarde de monuments qui sont des témoins importants de notre histoire et des symboles de notre identité.

Montmagny et son patrimoine architectural, un héritage à conserver

par Alain Franck*

Dans presque toutes les municipalités du Québec, il existe actuellement une vaste problématique entourant la conservation, la protection et la mise en valeur des bâtiments anciens. La ville de Montmagny n'y échappe pas elle non plus.

On remarque que l'unicité d'un milieu repose souvent sur plusieurs facteurs : des rues sinueuses, des perspectives inattendues, des activités peu communes, des habitudes de vie et même des traits de caractère spécifiques à une région. L'observation et l'analyse de l'architecture permettent donc de connaître les manières d'occuper le territoire et les modes de vie de nos ancêtres, la maison étant comme un vêtement qui révèle les goûts, les habitudes et les styles de vie de ceux qui l'habitent.

Pour la municipalité de Montmagny, gérer ce patrimoine consiste à reconnaître les caractéristiques historiques et architecturales qui composent l'identité de son milieu et à en tirer profit. Un développement qui met en relief les éléments du patrimoine et qui fait appel à l'engagement des propriétaires dans sa conservation, favorise la création de milieux de vie prospères, harmonieux et économiquement stimulants.

Un outil de gestion du patrimoine architectural.

Toute action qui entraîne une intervention sur les bâtiments anciens que ce soit la rénovation, la restauration, le recyclage d'édifices, la mise aux normes, la démolition ou encore le ravalement des façades, commande une connaissance des potentiels architecturaux présents sur le territoire. Après avoir défini la nature et la qualité de ces potentiels ainsi que leur distribution, il est possible d'entreprendre une action coordonnée et réfléchie de manière à mettre en valeur la spécificité des types architecturaux.

En 1998, un inventaire architectural du vieux Montmagny a permis de répertorier les bâtiments représentant un intérêt particulier. Réalisé par la firme SIGMA, cet inventaire a dénombré 286

maisons d'intérêt patrimonial sur le territoire de la municipalité. La valeur patrimoniale des bâtiments a été établie en considérant l'époque de construction, l'état d'intégrité ainsi que le niveau d'intérêt pour une mise en valeur. L'inventaire architectural a permis à la fois de qualifier les formes architecturales présentes sur le territoire, d'identifier la nature des potentiels architecturaux et de suggérer des interventions adéquates afin de mettre en valeur le patrimoine bâti de Montmagny.

En raison du caractère exceptionnel de certains secteurs et de la qualité des bâtiments qui s'y trouvent, il est apparu évident que des actions devaient être prises pour protéger et mettre en valeur cet héritage du passé. La présence d'une concentration importante de bâtiments ayant une valeur patrimoniale exceptionnelle et supérieure dans un rayon de quelques centaines de mètres à partir du centre-ville a même incité la municipalité à entreprendre des actions pour protéger ce secteur.

Comme il est primordial d'obtenir la participation et l'appui de la population concernée, la ville de Montmagny s'est fixée comme objectif de développer un programme de sensibilisation au patrimoine bâti afin de soutenir la conservation et la mise en valeur des maisons anciennes reconnues d'intérêt patrimonial. Cette action vise à assurer la pérennité des éléments les plus significatifs du paysage architectural de la ville et à développer un partenariat durable avec la population. On a donc voulu créer un cadre de travail qui garantira l'évolution harmonieuse des bâtiments résidentiels et du paysage urbain de la municipalité.

Au printemps 1999, la ville de Montmagny ainsi que quatre autres municipalités de la MRC du même nom, adhèrent au programme Villes et villages d'art et de patrimoine. L'entrée en

fonction d'un agent de développement culturel au sein de la MRC a facilité la mise en place d'un plan de sensibilisation au patrimoine bâti pour la ville de Montmagny. Devant le peu d'information disponible à ce moment, on publie une brochure de sensibilisation à la conservation du patrimoine bâti.

Ce document a d'abord comme objectif de faire connaître le patrimoine architectural magnymontois à travers son évolution historique, mais aussi de transmettre une connaissance de base indispensable à la compréhension du développement de la ville en regard de son environnement. De plus, il permet de saisir les grands principes de la rénovation patrimoniale qui devraient guider toute intervention sur les bâtiments anciens. En prenant conscience de l'importance du patrimoine architectural, il vise également à aider les propriétaires de maisons anciennes à poser des actions concrètes afin de préserver l'architecture des bâtiments et la qualité du tissu urbain.

Des mesures incitatives

Parallèlement à cette action, les Services techniques de la ville de Montmagny mettent sur pied au même moment un programme d'aide technique à la rénovation dans le but de soutenir et d'informer les propriétaires de maisons anciennes ou de maisons d'intérêt patrimonial dans l'élaboration de projets de rénovation. Ce programme est avant tout destiné aux propriétaires de maisons anciennes qui ont été répertoriées dans l'inventaire patrimonial de la ville. Notons que ce programme ne dispense pas une aide financière applicable à des matériaux mais propose plutôt aux propriétaires de maisons anciennes des façons de réaliser leur projet de rénovation sous forme d'aide technique. Suite à cette démarche, un pourcentage prélevé sur le coût des permis de rénovation a conduit à la constitution

d'un fonds pour aider le financement des projets de conservation du patrimoine bâti à Montmagny.

Encore et toujours la sensibilisation !

Dès le début de l'année 2003, pour maintenir l'intérêt des propriétaires de maisons anciennes, on a entamé la publication dans le journal local d'une série d'articles touchant plus particulièrement la sauvegarde et la conservation du patrimoine bâti de Montmagny.

Cette chronique ne s'adresse pas uniquement aux propriétaires d'une maison ancienne ou à ceux qui planifient d'en faire l'acquisition. Elle a aussi pour but de sensibiliser la population, les entrepreneurs en construction et tous les citoyens à l'importance de la conservation et de la mise en valeur de ce patrimoine. Sans proposer de recettes miracles ou de formules déjà toutes faites, ces chroniques suggèrent des manières de faire ou présentent les grands principes de la restauration des maisons anciennes qui ont cours aujourd'hui.

D'autre part, dans le cadre d'un projet de revitalisation du centre-ville de la ville de Montmagny, le conseil municipal a adopté en 2003 un programme d'implantation et d'intégration architecturale du vieux Montmagny (PIIA). Parallèlement à toutes ces démarches, la Ville s'est inscrite ce printemps au *Programme de renouveau urbain et villageois* du Ministère des Affaires municipales et de la Métropole qui a connu un vif succès auprès des propriétaires d'immeubles admissibles avec le dépôt d'au-delà 36 demandes d'aide financière. Ce programme de revitalisation visait trois types de travaux soit : la restauration de façade, l'amélioration de l'affichage commercial et la rénovation ou la construction de logements. Il aura permis de satisfaire 19 demandes qui recevront des subventions. Les projets retenus seront réalisés au cours de l'été 2003.

** Alain Franck est agent de développement culturel à la MRC de Montmagny dans le cadre du programme Villes et villages d'art et de patrimoine.*

FONDATION MAISONS ANCIENNES DU QUÉBEC

Avantages fiscaux liés aux dons à un organisme de bienfaisance enregistré (suite)

Dans la revue *La Lucarne* du printemps 2003, il a été question des avantages fiscaux liés à la cotisation et aux dons en nature offerts et mis aux enchères à l'encan annuel qui se déroule au profit de la Fondation lors du congrès de l'APMAQ.

Dons en nature

La notion de dons en nature comprend également des biens valables tels que : maisons, actions, obligations, biens désignés (ex. collections) et autres biens pour lesquels les avantages fiscaux sont identiques ou supérieurs (dans le cas des biens désignés) à ceux énumérés dans l'exemple traitant du coffret à bijoux.

Le don en nature peut être fait à la Fondation soit de son vivant, soit par testament.

Exemple d'un don fait de son vivant

Madame Lacharité désire faire don de son magnifique mobilier de salle à dîner antique à la Fondation maisons anciennes du Québec.

Sachant très bien que le mobilier sera ensuite vendu par la Fondation afin de réaliser des projets en lien avec sa mission, elle fait parvenir, par écrit, une offre formelle à la Fondation accompagnée d'une ou deux évaluations certifiées effectuées par un ou deux experts indépendants, laquelle évaluation doit représenter la juste valeur marchande du bien.

L'évaluation est acceptée, le transfert de la propriété est effectué par écrit, la Fondation prend possession du bien et elle émet un reçu pour usage fiscal.

Madame Lacharité bénéficiera alors de crédits d'impôt (provincial et fédéral inclus) d'un peu plus de 45% de la valeur du don. Elle pourra utiliser ce reçu de bienfaisance et les autres, s'il y a lieu, en tenant compte que la limite des dons déclarés en une année ne peut excéder 75% de son revenu net. Par contre, elle pourra reporter tout montant de dons de bienfaisance inutilisé et le déduire au cours de l'une ou l'autre des cinq années suivantes.

Exemple d'un don testamentaire (legs)

Monsieur Généreux doit rencontrer son notaire dans deux semaines afin de mettre à jour son testament. Il compte en profiter pour y faire inclure une clause stipulant qu'il fait don à la Fondation, à son décès, de sa collection de lampes à l'huile.

Ce don planifié, prévu par testament, sera considéré comme ayant été fait par le testateur durant l'année de son décès.

Un reçu correspondant au montant du don testamentaire, dont la valeur marchande aura été déterminée après le décès selon la procédure déjà décrite, sera fourni à la succession pour usage fiscal. Elle pourra bénéficier d'un crédit d'impôt identique à celui décrit précédemment. De plus, pour cette dernière, la limite des dons déclarés en une année sera limitée à 100% du revenu net du testateur dans l'année au cours de laquelle surviendra le décès. Le montant des dons dépassant ce pourcentage pourra être reporté à l'année antérieure au décès de monsieur Généreux, sous réserve du même plafond de 100% aux deux paliers.

À suivre...

Réal Béland, secrétaire-trésorier

La maison des Racine: un bien à sauvegarder

par Jacques Blais



Maison ancestrale des Racine à Sainte-Anne-de-Beaupré
Photo: Jacques Blais

La maison des Racine est située à Sainte-Anne-de-Beaupré. En 1975, elle a été classée monument historique par le Ministère de la Culture. Malheureusement, au début des années 1980, elle fut la proie des flammes à deux reprises, le second incendie ne laissant derrière lui que ruines et désolation. Elle fut par la suite laissée à l'abandon pendant de nombreuses années; en 1987, Michel Létourneau décida de s'en porter acquéreur. Bientôt, cependant, il considéra que la tâche de restauration était trop lourde pour une seule personne. À l'été 1992, Danielle et moi décidions d'unir nos forces aux siennes. Une aventure titanique nous attendait: faire renaître de ses cendres cette maison de ferme aux lignes exceptionnelles.

La première tâche commune consista à dégarnir tous les éléments de finition intérieure fortement endommagés par l'incendie. Plusieurs composantes structurales apparurent alors en mauvais état. En maçonnerie, une fois le curetage intérieur complété, l'on constata que le temps avait fait son œuvre et que des travaux majeurs s'imposaient.

Le curetage intérieur complété, l'on s'attaqua aux fondations extérieures. Là aussi, l'état de la maçonnerie commandait des travaux d'urgence. Cette restauration constitua notre tâche prioritaire. Les joints furent vidés et rejointoyés. Des reconstructions s'avèrent nécessaires dans la partie ouest, là où les fondations étaient très peu profondes. L'état de la laiterie à l'ouest de la maison était encore pire: les fondations étaient complètement désagrégées et une reconstruction complète était obligatoire. L'on profita de ces travaux pour isoler les fondations par l'extérieur pour éviter qu'à l'avenir le gel ne

reprenne son œuvre de lente démolition.

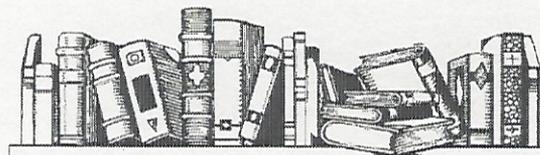
On pouvait maintenant s'attaquer à l'intérieur. Encore une fois, l'on commença par les fondations. On creusa donc jusqu'à l'assise et l'on restaura la maçonnerie des murs, tout en portant une attention spéciale aux bases des deux foyers qui étaient dans un tel état de délabrement que leur pérennité était menacée. On en profita également pour reconstruire un mur intérieur en pierre qui avait été démoli à la fin des années 1800. Cette tâche s'avérait nécessaire puisque la fonction de ce mur était double: servir d'appui au foyer principal et retenir le mur extérieur qui avait eu tendance à bomber au fil des ans.

Le travail de maçonnerie complété, après avoir coulé des dalles de propreté en béton, on passa à l'étape suivante: poser des lambourdes pour recevoir le plancher de madriers de pin. Puis on isola les murs extérieurs. Enfin, on procéda à un nettoyage en règle du plafond qui avait été épargné de l'incendie presque miraculeusement (on habite à Sainte-Anne, quand même!): en effet, ce sont les planches de BC fir qui le recouvraient qui avaient subi les affres du feu, sauvant du même coup un plafond fait de madriers atteignant jusqu'à 19 pouces de largeur. De plus, fait très intéressant, il n'avait jamais été peint, ce qui nous épargna un travail de décapage.

Le curetage intérieur nous a également permis de mettre au jour plusieurs niches datant des débuts de la maison et qui avaient été fermées au fil des transformations que des propriétaires successifs avaient faites. L'une de ces niches située près du foyer principal recèle d'ailleurs un mystère que nous n'avons toujours pas élucidé: servait-elle à entreposer des seaux d'eau? Nul ne le sait avec certitude, mais peu importe: une maison ancestrale peut bien garder une part de mystère.

Depuis décembre 2001, Danielle et moi avons racheté la part de Michel Létourneau et nous poursuivons inlassablement le travail de restauration entrepris il y a plus de dix ans maintenant sur cette maison de 84 pieds de longueur. Si tout va bien, nous prévoyons compléter les travaux intérieurs cette année.

La sauvegarde du patrimoine n'est pas chose facile. Elle demande une dose importante de passion, de folie, d'énergie, de recherche et ... des amis disponibles de temps à autre pour donner un coup de main ou tout simplement pour venir nous dire que ce qui a été fait a été bien fait.



Un hommage aux bâtisseurs de Saint-Jean-Port-Joli



La maison François-Leclerc; photo: Conrad Toussaint

Le 27 avril dernier, madame Angeline Saint-Pierre procédait au lancement officiel d'un ouvrage dans lequel elle dresse un inventaire impressionnant de maisons ancestrales de Saint-Jean-Port-Joli. Le volume abondamment illustré comporte la présentation fort bien documentée de plus de 140 maisons représentatives de l'esprit français, de l'esprit québécois, de l'Ère nouvelle, du style Régency, du style second Empire et de modèles vernaculaires. Cette description est complétée par l'évocation de bâtiments qui ont constitué le site du manoir seigneurial d'Aubert de Gaspé, l'aménagement du chemin de fer et du village de la Station, l'érection de chapelles de procession, de croix de chemin et de granges-étables dans le secteur du Faubourg de Saint-Jean-Port-Joli.

Anita Caron

Angéline Saint-Pierre, Hommage aux bâtisseurs, La Plume d'Oie, Édition 2003

Les modes de financement de la conservation du patrimoine bâti

Un document de la Commission des biens culturels du Québec
Mars 2003

Il s'agit d'un document de réflexion de la CBCQ sur l'aspect technique de la question. Le rapport se divise en trois parties.

En première partie on trouve une synthèse des modes de financement utilisés sur la scène internationale.

La deuxième partie examine les législations fédérale et provinciale ainsi que les financements public et privé, dont les programmes d'aide gouvernementale, le mécénat, les fondations etc. Les données sur le soutien financier sont toujours présentées selon trois grandes catégories d'actions possibles : la possession d'un bâtiment patrimonial, les interventions sur un bâtiment patrimonial et la mise en valeur du patrimoine bâti. Il est reconnu dans ce rapport que " les systèmes législatifs canadien et québécois ne prévoient que très peu de mesures fiscales en rapport avec le financement du patrimoine bâti. " Le soutien financier du gouvernement fédéral ne porte que sur les biens dont il est le propriétaire. Au Québec, un seul avantage fiscal est offert aux propriétaires de bâtiments patrimoniaux, soit une exemption de taxes foncières jusqu'à concurrence de 50% et à la condition que le bâtiment soit classé. Par contre, le rapport dresse un tableau des différentes " aides gouvernementales directes (Québec) " que ce soit pour la possession, l'intervention ou la mise en valeur du patrimoine bâti. Ce tableau produit une liste de tous les programmes en cours avec une brève description de ceux-ci.

En troisième partie, on retrouve des pistes de réflexion sur les divers modes de financement conventionnels et alternatifs, l'éducation et la sensibilisation, le patrimoine bâti et le développement durable.

Ce document de réflexion de 36 pages peut donc être utile pour qui veut se renseigner sur la situation actuelle des modes de financement du patrimoine bâti.

Micheline Fecteau-Côté

On peut obtenir une copie du document en s'adressant à la CBCQ

Téléphone : 418, 643-8378

Courriel : info@cbcq.gouv.qc.ca

Site internet : www.cbcq.gouv.qc.ca

La renaissance d'un lieu oublié

Sauvetage d'un bel ensemble de maisons du 19^e siècle situées rue de Gaspé Est à Saint-Jean-Port-Joli

par Robert Gagnon*



Maison de style Second empire située au 105, rue de Gaspé, Est, à Saint-Jean-Port-Joli

Photo: Jean-Paul Martel

Cette maison a conservé ses éléments architecturaux d'origine aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Il y a à peine plus d'un an, lorsque j'ai eu l'occasion d'accueillir les membres de l'APMAQ pour des visites de maisons anciennes à Saint-Jean-Port-Joli, le sort de deux des quatre maisons de style Second empire de l'architecte Charles Bernier (1864-1930) à l'entrée Est du village était plus qu'incertain. On envisageait alors d'en déménager une tandis que l'autre, inhabitée depuis plus de quinze ans, était menacée de disparition. Ces modifications auraient irrémédiablement brisé le cachet d'une portion intéressante de la municipalité à plus d'un titre.

Fort heureusement, les choses ont évolué dans une direction favorable. La maison qu'on voulait déménager restera à sa place, et celle située au 105 de Gaspé Est — que plusieurs rangeaient déjà dans l'album

souvenir des occasions manquées — a été acquise récemment par un artisan qui se propose non seulement de la restaurer intégralement mais aussi de redonner vie aux ateliers de travail des métaux qui font partie de la propriété. Ce projet est un exemple de la créativité dont fait preuve la relève en métiers d'art dans la mise en valeur du patrimoine bâti à Saint-Jean-Port-Joli.

Groupées autour d'une petite chapelle néogothique de 1890, les quatre maisons confèrent à cette portion du village une atmosphère bien 19^e siècle tout en proposant, avant l'heure, une certaine idée de ce qui allait devenir la standardisation des modèles architecturaux au 20^e siècle. Dans la façon de réaliser cet ensemble, on peut apprécier une délicatesse et un souci, rares dans les projets de ce type, de soigner l'implantation.



L'artisan ferronnier Étienne Guay, nouveau propriétaire de la maison.
Photo: Robert Gagnon

Ce sont les trois frères de l'architecte Charles Bernier, élèves de Joseph-Ferdinand Peachy, qui construisirent ces maisons au milieu des années 1880. Avec des dimensions similaires et un plan identique, les quatre bâtiments furent toutefois traités différemment au niveau de l'ornementation. Ainsi, certains éléments caractéristiques comme les balcons, ont probablement été exécutés selon les goûts propres des futurs propriétaires.

La maison du 105 de Gaspé Est a conservé l'intégralité de ses éléments architecturaux d'origine tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. C'est un miracle, car ce sont souvent les exemples les plus originaux et les plus authentiques que l'on tend à démolir. Ceux que le rouleau compresseur de la rénovation sauvage a oublié pendant longtemps et qui du jour au lendemain font les frais de la peur du marteau et du pinceau.

Comme vous pouvez le constater dans les photographies qui accompagnent cet article, il y a lieu de se réjouir du sauvetage de cette belle maison.

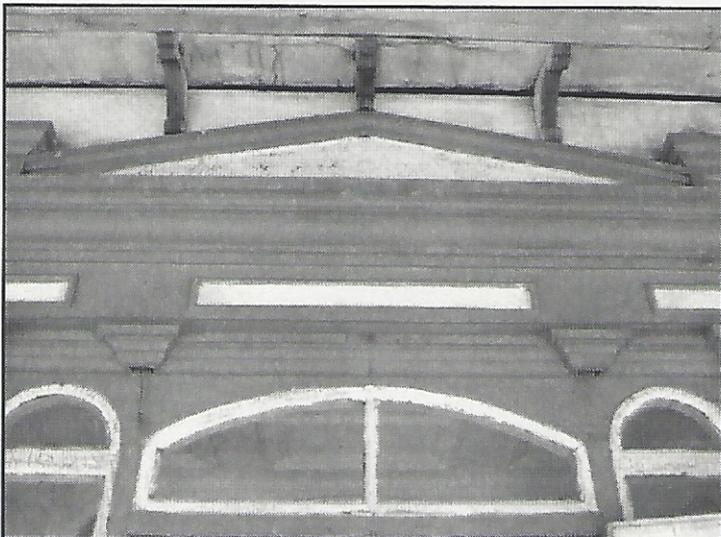
** Robert Gagnon est agent de développement culturel à la Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli et à la MRC de l'Islet*



Ornementation du balcon avant.
Photo: Robert Gagnon



Plafond à caisson et mur courbe.
Photo: Robert Gagnon



Imposte de l'entrée principale avec son arc surbaissé et sa corniche élaborée.
Photo: Robert Gagnon

Un projet d'initiation au patrimoine en milieu scolaire



Un regroupement qui s'est donné comme mandat la mise en valeur de son patrimoine régional, *Les Amis de Charlevoix*, vient de produire une trousse pédagogique qui s'adresse à des enfants de 10 à 12 ans pour les aider à découvrir leur patrimoine familial, local et régional. Le texte qui suit présente ce projet de sensibilisation au patrimoine qui, sans aucun doute, peut être inspirateur pour des personnes qui oeuvrent en éducation.

En 1998, huit experts internationaux ont séjourné dans Charlevoix dans le cadre d'un projet d'échange qui avait pour thème :

Prosperité = préservation et développement.

Piloté par le *Centre d'études collégiales en Charlevoix*, cet échange, une première au Québec, a été organisé en collaboration avec les *États généraux du paysage québécois*, *les Amis de Charlevoix* et le *Glymwood Center*, un organisme américain qui coordonne depuis dix ans des échanges selon la formule élaborée par *The Countryside Institute* en Angleterre.

L'équipe internationale composée de professionnels actifs au Royaume-Uni, en France, aux États-Unis et au Canada est venue rencontrer la population et soutenir sa réflexion sur le devenir de la région. Dans le contexte de dévitalisation prononcée des milieux, la collectivité de Charlevoix se rallie au défi de redéfinir ses moyens d'assurer l'équilibre entre les dimensions environnementale, économique et humaine de son milieu.

C'est ainsi qu'un rapport fut rédigé par les experts devant les intervenants et les organismes locaux ayant participé à cet échange. Dans le domaine culturel, la recommandation suivante, qui pourrait s'appliquer à toutes les régions du Québec, voire du monde, a été retenue : « Mettre en place une stratégie régionale de l'éducation au patrimoine qui donnerait une vision de l'enseignement du patrimoine à chaque niveau, à partir de l'école maternelle jusqu'aux études collégiales et dans les programmes d'éducation communautaire ». L'idée d'une trousse pédagogique sur la découverte du patrimoine venait de maître.

Ainsi, en janvier 2000, grâce au soutien financier des *Amis de Charlevoix*, le mandat fut confié à André Jean, pédagogue reconnu dans Charlevoix, de travailler à la rédaction d'une trousse pédagogique sur la découverte du patrimoine. Le lancement officiel de la première partie de cette trousse a eu lieu au mois d'août 2002. La pédagogie retenue tient compte du Programme de formation de l'école québécoise qui favorise le développement des compétences des élèves à travers l'apprentissage coopératif et le travail par projet. Les objectifs de la trousse sont les suivants :

Créer un sentiment de fierté et d'appartenance ainsi qu'un intérêt pour la sauvegarde et le développement durable en

regard du patrimoine et de la culture régionale.

Permettre aux élèves de développer des compétences, des capacités et des habiletés dans l'exploration, la découverte et l'appropriation d'éléments de leur patrimoine régional.

Donner aux enseignantes et aux enseignants l'occasion de s'engager sur le plan professionnel en regard de la reconnaissance et du développement de la culture charlevoisienne.

Pour atteindre ces objectifs, la démarche proposée aux élèves comporte quatre cahiers :

- 1) **Trésors de mon patrimoine familial**
- 2) **À la découverte de mon patrimoine local**
- 3) **Le patrimoine régional de Charlevoix**
- 4) **La conservation du patrimoine**

Les composantes principales de la trousse pédagogique qui s'adresse aux élèves de 10 à 12 ans fréquentant nos écoles primaires (3^e cycle) sont :

Le guide de l'enseignant;

Le dossier de l'élève;

Les fascicules thématiques;

Des listes d'ouvrages de références.

Mentionnons que dans le 2^e cahier, l'élève explore son patrimoine local et, en équipe, doit élaborer une page Web. C'est avec la complicité du ministère de la Culture et des Communications du Québec que nous avons créé le site Web : www.patrimoine-charlevoix.net. Ce site, appelé à s'enrichir, présente les travaux réalisés par les élèves, les aînés ou les amis ainsi que les outils nécessaires pour découvrir le patrimoine de Charlevoix : liens, forums, formulaires, glossaires, etc.

Finalement, mentionnons que les cahiers de l'élève n^o 3 et n^o 4 sont présentement en expérimentation dans les écoles de la Commission scolaire de Charlevoix. Le lancement de la version finale aura lieu à l'été 2003. Dès l'automne, l'équipe envisage de travailler à une version panquébécoise de « La course aux trésors, à la découverte de mon patrimoine ».

Pour information :

Centre d'études collégiales en Charlevoix
855, rue Richelieu La Malbaie (Québec) G5A 2X7
Tél. : (418) 665-6606 téléc. (418) 665-7106

Les Amis de la montagne

par Sylvie Guilbault*

Un nouveau statut de protection pour le mont Royal, une décision historique à confirmer !

Portée par tous les grands médias écrits et électroniques, la nouvelle a rapidement fait la tour de la ville. Le 17 février 2003, la Ministre de la culture et des communications du Québec, Mme Diane Lemieux, annonçait en conférence de presse, aux côtés de M. Gérard Tremblay, maire de Montréal, que le mont Royal allait dorénavant être protégé par un nouveau statut. En vertu de la Loi sur les biens culturels, le Gouvernement du Québec annonçait son intention de décréter le mont Royal *arrondissement historique et naturel*.

Cette annonce a été accueillie avec beaucoup de satisfaction et d'enthousiasme. Il s'agit d'une décision sans précédent dans l'histoire du Québec. C'est la première fois qu'un territoire sera



Photo: Les Amis de la montagne

désigné sous le double statut d'arrondissement historique et naturel.

Toutefois, cette décision historique reste encore à confirmer. Le 14 avril dernier, l'entrée au pouvoir d'un nouveau gouvernement provincial pose la question de la confirmation de ce statut, toutes les étapes d'évaluation et d'approbation de la recommandation de la Ministre de la culture n'ayant pas été complétées avant les élections.

La protection du mont Royal est une cause qui est portée par les Montréalais depuis des générations; elle n'a donc pas pour ainsi dire, d'allégeance politique. À différentes époques, et dans différents contextes, certains élus ont été sensibles à la cause et ont participé à faire de la montagne un lieu distinct et exceptionnel. La création du parc du Mont-Royal en 1876, suite à des pressions populaires, fut un de ces gestes marquants. Cent vingt-cinq ans plus tard, la détermination des Montréalais à protéger leur montagne est toujours aussi présente, sinon plus.

L'engagement nécessaire du Gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal

L'annonce de décret d'arrondissement historique et naturel s'est faite un an après la tenue du Sommet du mont Royal organisé par Les Amis de la montagne et ses partenaires. Événement de clôture des Fêtes du 125^e anniversaire du parc du Mont-Royal, le Sommet avait regroupé plus de 200 participants venus discuter de l'avenir du mont Royal. Un message clair a alors été envoyé par la communauté montréalaise aux autorités municipales et gouvernementales :

- Protéger, pour le long terme et par une loi provinciale, l'ensemble du territoire du mont Royal, au-delà des limites du parc; ce territoire devant comprendre les grandes propriétés institutionnelles et les quartiers résidentiels sur ses flancs qui contribuent à définir le paysage unique de la montagne;
- Déléguer la gestion de ce territoire à la Ville et mettre en place un mécanisme de concertation qui assurera la participation de tous les intervenants aux processus de planification et de décision.

Présentées et discutées à nouveau aux sommets sectoriels et au grand Sommet de Montréal en juin 2002, ces recommandations ont fait l'objet d'un large consensus et ont été inscrits comme objectifs à atteindre par la Ville de Montréal.

Les prochaines étapes

La confirmation d'un statut de protection pour le mont Royal est certainement l'étape prioritaire à franchir. Ce statut permettra de définir enfin des balises et des règles de développement respectueuses de la qualité exceptionnelle de ce patrimoine

Aussi importante que le statut lui-même, la gestion de ce territoire reste encore à préciser. Aucun modèle de gestion existant ne répond aux exigences de la montagne et de ses occupants. Le mont Royal est sans contredit un territoire complexe qui regroupe cinq arrondissements, une grande quantité d'institutions, plusieurs propriétés publiques et privées sans compter une multitude de services municipaux.

La montagne, c'est aussi 150 ans d'histoire d'engagement de la communauté qui ne doit pas être oubliée.

En février dernier, un rendez-vous avec l'histoire a été annoncé, espérons que la rencontre aura lieu sous peu.

* Sylvie Guilbault est directrice générale des Amis de la montagne

Revêtement de planches de bois et matériaux de remplacement

par Jean-Pierre Chartier*

Tout bâtiment dont on enlève le revêtement de planches de bois pour le remplacer par un matériau d'imitation perd grandement de son intégrité architecturale. Il voit également diminuer sa valeur d'authenticité et son caractère patrimonial. Ajoutons aussi qu'une diminution des qualités patrimoniales d'une maison traditionnelle se répercute sur la valeur du prix de vente de la propriété concernée quand ce n'est pas sur celle des voisins.

Les planches de bois

Il s'agit d'un matériau traditionnel qui offre les meilleurs avantages sur le plan esthétique, qui se pose facilement et qu'on peut remplacer au besoin. Le bois nécessite évidemment un entretien régulier. Il résiste cependant aux chocs alors que les matériaux de ciment-fibre cassent fréquemment et que les matériaux de métal se bossellent. Le bois possède également une meilleure valeur d'isolation par comparaison avec les produits faits à partir de matières synthétiques. On peut le peindre périodiquement.

La fibre agglomérée

Il s'agit de fibres de bois pressé à très haute densité. Le matériau est recouvert d'un fini de couleurs diverses, y compris le blanc. Il peut être peint ou teint au besoin. Des nervures imitent le bois mais elles sont plus profondes que celles de planches de bois entretenues depuis plusieurs décennies. Il s'agit d'une imitation intéressante du point de vue patrimonial mais qui ne remplace pas le bois naturel.

Le métal (acier et aluminium)

Le développement de l'imitation de planches de vinyle a porté un dur coup aux ventes de matériaux de métal comme l'acier et l'aluminium. Ce déclin peut être installé par-dessus le vieux revêtement de bois. La rigidité du métal lui permet de mieux tenir sa forme que le vinyle qui se bosselle au moindre impact. Le métal pose cependant plus de problèmes que le bois lors de son remplacement par sections et la peinture qui le recouvre, bien que garantie à vie, risque de peler.

La fibre de ciment

Il s'agit d'un matériau moulé dans des presses résultant d'une mixture de «ciment Portland», de sable et d'autres additifs remplaçant la fibre de bois. Ce matériau est plus pesant que le bois et il doit être manipulé avec soin. Il ne brûle pas et ne pourrit pas. On peut avoir une surface unie ou texturée qui permet l'adhérence de la peinture. Ce matériau craquelle cependant facilement sous les coups de marteau répétés.

Aussi, une clouée pneumatique est-elle à conseiller pour son installation. Disons que la plupart des utilisateurs de ce produit au Canada et aux États-Unis s'en servent pour mettre en évidence ou pour mieux définir certains éléments de l'ensemble d'un mur.

Le vinyle

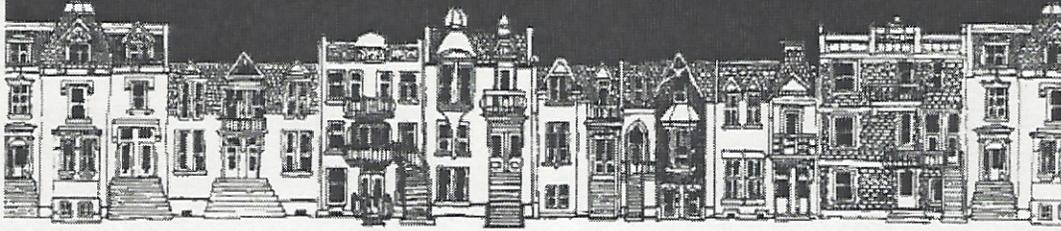
Des vendeurs ou des contracteurs voudront peut-être vous laisser entendre que le vinyle est un produit à durée illimitée. Le revêtement de vinyle résistera-t-il, comme le bois, entre cent et cent cinquante ans ? La réponse est évidemment négative. Il faut vraiment évaluer les mauvais côtés de ce matériau avant de l'acheter. Le vinyle aura des répercussions considérables sur la performance et l'apparence des murs. Le vinyle se casse souvent au froid. De plus, il se décolore sous l'effet des rayons solaires obligeant plusieurs propriétaires à refaire le revêtement d'un mur ou même de tous les murs. Les fabricants n'offrent plus d'ailleurs que des teintes relativement pâles moins sensibles à l'effet de décoloration produit par le soleil. Un fabricant ne peut absolument pas garantir sur papier qu'il pourra fournir des matériaux de remplacement dans la même teinte et, si c'était le cas, il y aurait un écart de couleur entre les deux échantillons. Le vinyle ne peut pas être peint. Il faut donc avouer que ce matériau n'a pas fait encore ses preuves à long terme. Ajoutons enfin que la qualité de ce produit va en grande partie avec son épaisseur et que le vinyle, contrairement au bois, est très sensible aux variations de température.

Choix des couleurs

On constate souvent au Québec, en milieu rural, que le corps de la demeure et ses chassis sont de couleur blanche ou de teintes pâles tandis que les encadrements autour des ouvertures et les planches de frise et cornières sont de teintes plus foncées. Chose certaine, il faut s'assurer que les teintes utilisées ne reflètent pas le goût du jour mais bien plutôt la palette des couleurs autrefois en vogue. Pour des raisons d'esthétique, il est généralement reconnu que dans la gamme des couleurs retenues on ne doit pas dépasser le nombre de trois incluant le blanc et le noir. Quatre différentes couleurs s'avèreraient une limite extrême à ne jamais franchir.

* Jean-Pierre Chartier a publié plusieurs articles portant sur le patrimoine bâti dans *Le Postillon de Champlain* édité par la Société d'histoire de Champlain. Ce texte fait suite à l'article paru dans *La Lucarne*, hiver 2002-03, page 12.

HÉRITAGE MONTRÉAL



Sauvegarde du patrimoine et mobilisation citoyenne

par Dinu Bumbaru *

Le cas récent du pillage des musées de Bagdad et de Mossoul a soulevé une indignation qui faisait écho à celle des attaques contre des symboles porteurs de mémoire comme la bibliothèque de Sarajevo, le pont de Mostar ou la vieille ville de Dubrovnik. La distance est pourtant grande entre nous et ces gens qu'on voit à la télé pleurer leurs morts, leurs enfants blessés ou leur patrimoine détruit à jamais. Malgré cela, on sent spontanément une perte, car le patrimoine des uns est le patrimoine de tous et nous y perdons à chaque fois qu'il est appauvri par la guerre ou la négligence humaine.

Dans notre contexte nord-américain, les menaces au patrimoine ne sont pas comparables à celles que vivent bien des sociétés à travers le monde. Il y a des lois, des projets remarquables, des publications, des biens classés, des plaques historiques et de grands programmes de subvention comme celui du gouvernement du Québec pour le patrimoine religieux. On pourrait donc se croire chanceux. Pourtant, force est de constater que l'état de notre patrimoine n'est pas reluisant. On le connaît mal, faute d'un grand chantier de recherche et d'éducation auquel on doit joindre un programme de classement qui reflète la valeur patrimoniale plutôt que le choix politique. On le néglige, préférant les restaurations héroïques et onéreuses aux gestes essentiels d'entretien régulier. Même les biens dits protégés ne le sont pas de manière évidente.

C'est le cas de la **maison Notman**, une grande demeure montréalaise jouissant depuis 1979 d'un classement bien mérité. Construite en 1845, puis agrandie vers 1900 lorsqu'elle fut transformée en hospice, la maison Notman a aussi un jardin planté d'arbres d'essences rares. Cédée il y a quelques années, un promoteur a voulu la transformer en hôtel et éliminer le jardin. Ce projet posa la question de ce que son classement signifiait réellement. Parlait-t-on de la maison de 1845? De la maison et de ses agrandissements anciens? De l'ensemble constitué au fil du temps et comprenant le jardin? Les responsables de l'application de la Loi sur les biens culturels opinèrent en faveur de la première hypothèse. C'était là l'interprétation la plus sûre puisque c'est dans cet esprit de

vénération pour le « bâtiment original » isolé de son contexte que beaucoup de classements ont été faits au Québec, dans la tradition persistante du curetage, décapage et autres formes de « restauration à l'ancienne » et contre les chartes internationales qui demandent le respect de l'évolution d'un bien patrimonial.

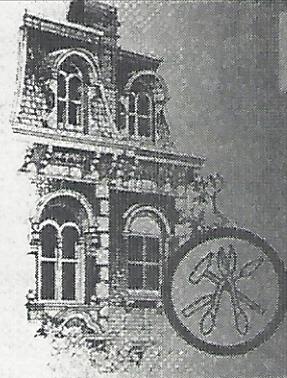
Ce cas fut aussi marqué par une vive mobilisation citoyenne. La population environnante, légitimement inquiète de voir un tel projet s'élaborer avec l'appui du Maire de Montréal, engagea une campagne fort bien organisée de pétitions, dont une par Internet nous submergea. Au nom du patrimoine, des arbres ou de la rue Sherbrooke, elle sut rallier des milliers de personnes et créer un rapport de force qui amena la tenue d'auditions de la *Commission des biens culturels* et le retrait du projet. *Héritage Montréal* et d'autres organismes en patrimoine prirent position, soulevant notamment la question de la définition de ce qui était protégé par le classement et demandant qu'on traite l'ensemble du site y compris l'annexe et le jardin, comme un tout. Aujourd'hui, la **maison Notman** est de nouveau vacante et en vente. Les arbres poussent dans le jardin. Cette mobilisation aura aidé à chasser un projet qui n'avait pas sa place mais elle n'aura pas réussi à garantir l'avenir de ce bien patrimonial dont le sort reste incertain.

En plus d'illustrer l'importance d'un apport citoyen à la démarche de sauvegarde, le cas de la maison Notman souligne la nécessité de passer du rapport de force et de la mobilisation réactive, à un rapport d'intelligence qui démontre la capacité des citoyens d'anticiper les problèmes et de contribuer à les résoudre. Proclamée en 2000 par les organismes en patrimoine, la *Déclaration québécoise du patrimoine* invite au respect des « porteurs de mémoire ». Elle motive l'action de plusieurs en vue d'obtenir une **Politique du patrimoine** dont les autorités surtout québécoises ont la responsabilité et qui fournirait la base à un engagement collectif et organisé.

* *Dinu Bumbaru est directeur des programmes à Héritage Montréal et secrétaire général, à ICOMOS (Conseil international des monuments et des sites)*

Carrefour des petites annonces

PERRON & FILS
FERBLANTIERE ARTISANALE



Clément Perron
Président-Fondateur

3005, rue Fréchette
St-Jean-Baptiste
(Québec) J0L 2B0

Tél. : (450) 464-9824
1-800-899-9824
Fax : (450) 464-9417
perronefils@qc.aira.com

Fabricant et manufacturier des produits :

PER ALLOY
REVÊTEMENT DE TOITURE MÉTALLIQUE

RHEINZINK
Distributeur autorisé

SPÉCIALITÉS :
Corniches et toitures ancestrales
Reproduction de pièces artisanales

9087-4132 Québec Inc. R.B.Q. #8270-4347

Ferblantiers - couvreurs



Guy Corbeil

1641 A, 6^e Rang
Saint-Gabriel-de-Brandon
J0K 2N0

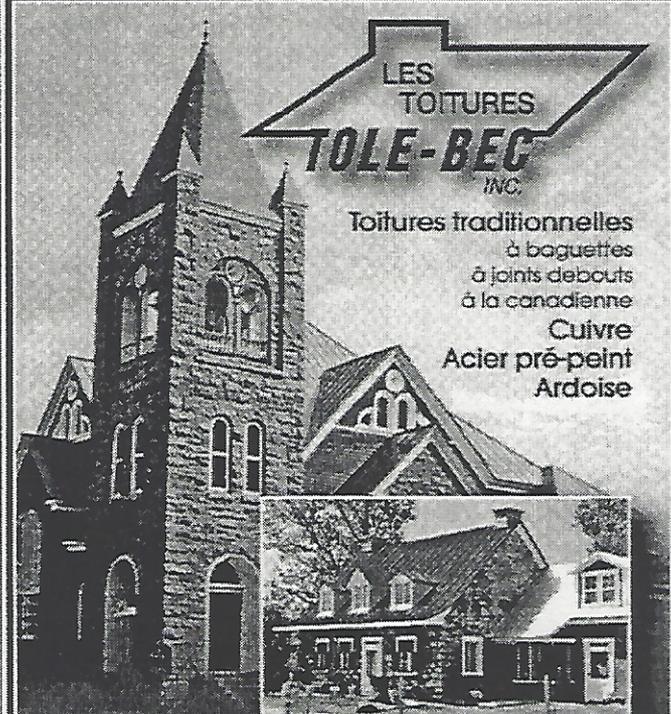
Téléphone : (450) 835-2851
Télécopieur : (450) 835-9845



PIERRE RENOV
MAÇONNERIE PATRIMONIALE / RÉNOVATION

Gilles Paquette

53, Des Vignes, Île Perrot, Québec J7V 7S1
Tél.: (514) 425-5552 / Fax: (514) 425 3415



LES TOITURES TOLE-BEC INC.

Toitures traditionnelles
à baguettes
à joints debouts
à la canadienne
Cuivre
Acier pré-peint
Ardoise



1212 Tellier, Saint-Vincent-de-Paul, Laval

(450) **661-9737** Site Internet :
tole-bec.com

Les Cèdres. Bord de l'eau.
Cottage ancestral en pierre datant de 1837
et entièrement rénové.



Situé face au Fleuve Saint-Laurent.
4 ch. à coucher
3 foyers
planchers de bois franc.
Grand terrain résidentiel et commercial de 28 003 pi²
Une merveille du patrimoine !
259 900 \$

Sutton Pierre Ménard
Agent immobilier affilié
(514) 891-7755

- Exposition Le patrimoine scolaire à Montréal 1846-2004 – Appel aux membres

En mars dernier, l'APMAQ accordait son appui à l'Écomusée du Fier monde pour l'organisation de l'exposition *Le patrimoine scolaire à Montréal 1846-2004* qui se tiendra de septembre 2004 à avril 2005. Il s'agit d'une démarche intéressante visant à mettre en valeur cette facette trop souvent oubliée de notre patrimoine architectural. Quel est le lien avec l'APMAQ ? Des personnes parmi vous se souviendront sans doute que certaines écoles urbaines comptaient un logis servant soit pour la *maîtresse*, soit pour le concierge. Aujourd'hui désertés par ses premiers occupants, ces logements ont pour la plupart été transformés. En tant que représentante de l'Association au sein du comité organisateur de l'exposition, j'ai comme mandat principal, outre le lien entre l'APMAQ et l'Écomusée, d'alimenter le volet résidence du patrimoine scolaire. Si vous avez des informations concernant ces maisons d'école à Montréal, je serais heureuse que vous me les communiquiez.

France St-Jean : Tél. : (450) 787-2969 Courriel : st-jean.france@courrier.uqam.ca

- Désormais, l'avenir! L'événement Paul Sauvé

Au cœur du Vieux Saint-Eustache, l'historique maison de la rue Chénier avec ses magnifiques jardins sera ouverte au public dès la mi-juin pour présenter une exposition sur Paul Sauvé qui fut Premier ministre du Québec à la fin des années 50. L'exposition se déroulera simultanément au Musée de Saint-Eustache et de ses Patriotes, dans l'ancienne résidence du Premier ministre (la maison Chénier-Sauvé), au Parc national d'Oka et dans l'église patrimoniale L'Annonciation d'Oka. Renseignements : Musée de Saint-Eustache et de ses Patriotes (450) 974-5170

- Compte rendu d'une journée d'étude tenue à La Prairie

Le 12 avril 2003, ICOMOS Canada, comité francophone, tenait une journée d'étude ayant pour thème *Patrimoine, démocratie et droit de parole*. Au nombre des invités, on comptait notamment Jean Barry de Parcs Canada et Louise Brunelle-Lavoie de la CBCQ. En matinée, on a abordé la question de la place accordée à l'opinion publique. Mentionnons à ce sujet l'expérience de l'Agora citoyenne mise en place par le *Centre d'interprétation de la vie urbaine de Québec*. Par l'entremise d'une borne interactive, les gens peuvent se documenter sur des projets en cours tel que *La promenade de Samuel de Champlain* concernant l'aménagement et la mise en valeur des berges du Fleuve ou encore les *Ilots du palais*, sites des Intendants français. La population peut s'exprimer sur ces projets ou en proposer de nouveaux. Jean Paré, de l'Office de consultation publique de Montréal, a fait valoir que la consultation publique devrait servir le citoyen tout autant que le promoteur d'un projet. Toute consultation, selon Jean Paré, doit porter sur un objet ou un projet qui offre la possibilité de faire des choix. Une table ronde sur le thème *Droit de parole : consultation ou participation?* réunissait Françoise Sorieul du comité de citoyen du Vieux-Québec, Aurèle Cardinal de *Cardinal Hardy Urbanistes*, André Normandin de la Commission du patrimoine de Longueuil et Louise Letocha du Conseil du patrimoine de Montréal.

Encarts publicitaires

Pour faire paraître un encart publicitaire dans **La Lucarne**, vous faites parvenir vos textes et illustrations accompagnées d'un chèque à L'APMAQ, 2050, rue Amherst, Montréal (Qc), H2L 3L8.

Les tarifs en vigueur sont:

Carte d'affaire	50 \$
1/8 de page	60 \$
1/4 de page	80 \$
1/2 page	200 \$
1 page	300 \$

Pour tout renseignement, prière de contacter madame Agathe Lafortune, au 987-3000, poste 4495 suivi du #.



Pour devenir membre ou pour renouveler votre adhésion à l'APMAQ

Cotisation annuelle : 30 \$ par famille
Cotisation de soutien : 50 \$ ou plus

Pour recevoir votre carte de membre et un reçu, postez votre chèque au

Secrétariat de l'APMAQ
2050, rue Amherst
Montréal, Qc H2L
Téléphone : (514) 528-8444
Télécopieur : (514) 528-8686



Amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec

APMAQ — Association à but non lucratif fondée en 1980

Le ministère de la Culture et des Communications apporte un appui financier au fonctionnement de l'Association

Activités 2003

Le dimanche 29 juin 2003

Visite à Baie-Saint-Paul - Charlevoix

Responsable : Rémy Couture avec la collaboration d'Anita Caron et d'Antonio Thibault

Rémy Couture et les Amis de Charlevoix accueilleront les membres de l'APMAQ pour une visite de maisons de Baie-Saint-Paul témoignant de plus de 200 ans d'histoire. 11 h00 : rendez-vous au stationnement devant le Centre éducatif Saint-Aubin situé au 50, rue Racine à Baie Saint-Paul. Pour s'y rendre, de la route 138 en provenance de Québec, à droite, prendre l'entrée boulevard Mailloux (resto. McDonald sur le coin). Puis, à l'intersection en T, tournez à droite (côté opposé au Maxi). Vous êtes alors sur la rue Racine qui mène au Centre éducatif Saint-Aubin. Des personnes seront là pour vous accueillir et vous orienter vers la Place du marché où il sera possible de pique-niquer ou de se restaurer dans les restaurants avoisinants. La visite débutera à midi et comportera, entre autres, le Moulin du ruisseau Michel, la maison des soeurs Bolduc et celle du sculpteur Léonard Simard. Le Moulin a été aménagé pour recevoir des petits groupes. Prévoir un coût de 3\$

* * *

Le dimanche 20 juillet 2003

Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et son site institutionnel classé

Responsable : Jacques Boulet, président
de la Société de conservation du patrimoine de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

Invitation à découvrir un village dont le site institutionnel situé sur une crête rocheuse typique de la Côte-du-Sud a été classé par le ministère des Affaires culturelles en 1988 et choisi comme emblème patrimonial de la MRC de Montmagny en 2001.

L'accueil aura lieu à 11 heures à la salle 204 de la Maison de la Paroisse, 534 chemin Saint-François Ouest. Les personnes pourront y déguster le repas qu'elles auront apporté. C'est à cet endroit qu'à midi Jacques Boulet présentera le patrimoine architectural de Saint-François et quelques éléments d'histoire permettant d'en comprendre la configuration et les styles.

La visite débutera à 13 heures. Elle comprendra les bâtiments du site institutionnel : l'ancien presbytère, le calvaire, l'église, le couvent, le presbytère actuel; des maisons typiques du village; le site de l'ancien moulin à proximité de la Rivière Morigeau; la Miellée de la Rivière-du-Sud.

Pour informations : Anita Caron 418-246-3426

S.V.P. prendre note que cette visite remplace celle qui avait été annoncée dans *La Lucarne* du printemps 2003, p. 17.

* * *

Le dimanche 10 août 2003

Visite à Sainte-Agathe-des-Monts

Responsables : Doris Lecault et Louis Pelletier avec la collaboration d'Agathe Lafortune

Sainte-Agathe, un lieu de villégiature de la bourgeoisie montréalaise à la fin du XIXe siècle.

Les membres de l'APMAQ ont rendez-vous à 10h30 dans la salle J.-A. Ratelle du *Pavillon touristique* de Sainte-Agathe situé au 2, rue Saint-Louis dans le village de Sainte-Agathe. Il y a un stationnement pour garer les voitures autour du Pavillon. Les personnes ayant apporté leur repas pourront le prendre à l'intérieur de ce bâtiment tout neuf qui se trouve en bordure du Lac des Sables. Il y a aussi possibilité de trouver des restaurants à proximité, rue Principale ou

Saint-Vincent. À midi, Louis Pelletier présentera le programme des activités comprenant la visite d'une maison du village de Sainte-Agathe-des-Monts et de maisons de villégiature. Il fera également la présentation de ses invités du *Comité du patrimoine du Grand-Sainte-Agathe*, Joe Graham, son fondateur, et Terry Turcot, l'actuelle présidente. La visite débutera à 12h30 pour se terminer vers 15h30 au *Pavillon touristique* où on servira des rafraîchissements.

Ouvrage de référence : France Gagnon-Pratte, *Maisons de campagne des Montréalais 1892 - 1924. L'architecture des frères Maxwell*, Éditions du Méridien, 1987. Les frères Maxwell sont célèbres pour avoir construit plusieurs résidences du Mille Carré Doré à Montréal. Ils ont aussi construit des maisons de campagne, dont celles de la famille Stewart et Gardner que nous allons visiter sur la Colline aux fraises.

* * *

Congrès de l'APMAQ à Sherbrooke 3, 4 et 5 octobre 2003

Le Congrès de l'APMAQ aura lieu cette année dans la ville de Sherbrooke du 3 au 5 octobre. Au cours de cette fin de semaine, les membres de l'APMAQ pourront découvrir le patrimoine domiciliaire et industriel d'une ville fondée en 1802. Capitale régionale de l'Estrie, chef-lieu du district judiciaire de Saint-François, siège d'un archevêché et d'une université, centre industriel et de services, Sherbrooke est située au confluent des rivières Magog et Saint-François. Pourquoi y a-t-il une ville à cet endroit ? Qu'est-ce qui a façonné son histoire, son développement et les traits caractéristiques de son bâti ? Ce sont là des questions qui pourront être abordées lors du Congrès.

Information sur l'hébergement

Les personnes intéressées à participer au congrès sont priées de faire leurs réservations, avant le 19 septembre, au Ramada Hôtel Wellington, 68 rue Wellington Sud, Sherbrooke, J1H 5C7

Téléphone : 819. 346-7300 ou 1.800. 717- 1460

Télécopieur : 819. 348-9990

Internet au www.ramadasherbrooke.com.

Un bloc de 26 chambres a été retenu pour les congressistes de l'APMAQ.

Forfaits proposés par le Ramada Hôtel Wellington

Forfait 1

Une nuit d'hébergement (le samedi), un petit-déjeuner, le banquet du samedi soir et le lunch du dimanche midi (taxes et frais de service inclus).

Occupation simple : 140,00\$

Occupation double : 101,00\$ par personne

Forfait 2

Deux nuits d'hébergement (vendredi et samedi), deux petits-déjeuners, le banquet du samedi soir et le lunch du dimanche midi (taxes et frais de service inclus).

Occupation simple : 241,00\$

Occupation double : 165,00\$ par personne

Le Ramada Hôtel Wellington offre des forfaits intéressants en occupation triple ou quadruple.

On peut s'en informer auprès de la Réception.

Autres modes d'hébergement

Les congressistes peuvent trouver à Sherbrooke diverses ressources en matière d'hébergement, entre autres :

- L'hôtellerie *Jardins de Ville*, située au 4235, rue King Ouest. S'adresser à Réal Viens.

Tél. : 819. 566-6464. Internet : www.hotelleriejardinsdeville.com

- *Charmes de Provence*, un gîte touristique situé au 350, rue du Québec dans le Vieux-Sherbrooke Nord dispose de trois chambres. Tél. : 819. 348-1147